



Politique de RTOERO en matière d'intelligence artificielle (IA) et de technologies numériques (2024)

Introduction

Le gouvernement du Canada met à jour le cadre législatif régissant la protection des renseignements personnels et l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans la technologie numérique en présentant le projet de loi C-27, intitulé la *Loi de 2022 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique*. L'objectif de ce projet de loi est de mettre à jour la législation canadienne en matière de protection de la vie privée afin de répondre aux exigences d'un monde de plus en plus numérique. Plus précisément, le projet de loi C-27 vise à accroître le contrôle et la transparence sur la manière dont les services numériques recueillent les données personnelles des Canadiens, à exiger des services qu'ils obtiennent le consentement pour la collecte et certaines utilisations des données personnelles, et à garantir que les entreprises « respectent les normes de responsabilité les plus élevées » lorsqu'elles développent et mettent en œuvre des systèmes d'intelligence artificielle au Canada.

RTOERO accueille favorablement les efforts du gouvernement en vue de moderniser la législation canadienne sur la protection de la vie privée à l'ère numérique.

Cette politique énonce les principes, les lignes directrices et les procédures régissant le développement, la mise en œuvre et l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein de RTOERO. Cette politique énonce des principes visant à s'assurer que les technologies de l'intelligence artificielle sont utilisées de manière éthique, responsable et sûre, dans le respect de nos valeurs, de nos obligations légales et des intérêts des membres, des bénévoles et du personnel.

Cette politique sur l'intelligence artificielle sert de cadre pour guider l'utilisation responsable et éthique des technologies de l'intelligence artificielle par RTOERO. En adhérant à ces principes et à ces lignes directrices, RTOERO vise à tirer parti du potentiel de l'intelligence artificielle au profit des membres, tout en minimisant les risques et en sauvegardant les valeurs et les droits fondamentaux.

Principes éthiques

RTOERO s'engage à respecter les principes éthiques suivants dans toutes les activités connexes à l'intelligence artificielle.

- **Transparence** – Les systèmes d'intelligence artificielle sont transparents et explicables, permettant aux utilisateurs de comprendre leur fonctionnement et leurs résultats.

- **Équité** – Atténuer les préjugés et s’assurer que les systèmes d’intelligence artificielle n’exercent pas de discrimination à l’endroit d’individus ou de groupes en fonction de facteurs comme la race, le sexe, l’origine ethnique ou le statut socio-économique.
- **Vie privée** – Protéger la vie privée et la confidentialité des données personnelles tout au long du cycle de vie de l’intelligence artificielle, de la collecte au traitement et au stockage des données.
- **Imputabilité** – Permettre le contrôle organisationnel de la conception, du déploiement et des résultats des systèmes d’intelligence artificielle.
- **Sécurité** – Accorder priorité à la sécurité des systèmes d’intelligence artificielle afin d’éviter tout préjudice aux utilisateurs, aux membres, aux parties prenantes, à RTOERO et à la société dans son ensemble.

Gouvernance des données

RTOERO adhère aux principes suivants concernant la gouvernance des données dans l’intelligence artificielle.

- **Qualité des données** – S’assurer que les données servant à former et à évaluer les systèmes d’intelligence artificielle soient exactes, pertinentes et représentatives de la population visée.
- **Vie privée** – Mettre en œuvre des mesures visant à protéger les droits individuels en matière de vie privée, y compris en permettant d’assurer l’anonymat des données, le cryptage et les contrôles d’accès.
- **Sécurité** – Recourir à des mesures de sécurité reconnues pour se prémunir contre les accès non autorisés, les violations et les cyberattaques malveillantes.

Développement et déploiement de l’intelligence artificielle

RTOERO s’engage à respecter les principes suivants en ce qui concerne le développement et la mise en œuvre des systèmes d’intelligence artificielle.

- **Conception centrée sur l’humain** – Prioriser les besoins, les préférences et le bien-être des utilisateurs dans la conception et le développement des applications d’intelligence artificielle.
- **Surveillance continue** – Surveiller les systèmes d’intelligence artificielle afin de détecter et résoudre les problèmes.
- **Imputabilité** – Maintenir des mécanismes d’audit de l’intelligence artificielle pour assurer le respect de la législation et de la politique de RTOERO.

Collaboration et engagement

Dans la mise en œuvre et le suivi de l’utilisation de l’intelligence artificielle au sein de l’organisation, RTOERO reconnaît l’importance de la collaboration et de l’implication auprès des membres, des bénévoles, du personnel, ainsi que des parties prenantes et experts externes.

Conformité et révision

La présente politique sera régulièrement révisée et mise à jour afin de tenir compte de l'évolution des considérations technologiques, éthiques et réglementaires. Le refus de se conformer à la présente politique peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement ou la perte des relations contractuelles.

Cette politique sur l'intelligence artificielle sert de cadre pour guider notre organisation quant à l'utilisation responsable et éthique des technologies de l'intelligence artificielle. En adhérant à ces principes et lignes directrices, nous visons à tirer parti du potentiel de l'intelligence artificielle au profit de la société, tout en minimisant les risques et en sauvegardant les valeurs et les droits fondamentaux.

Pour plus d'informations concernant la présente politique, veuillez contacter le directeur des technologies de l'information et de la transformation numérique :

ctabone@rtoero.ca

Approuvée par le Conseil : le 21 août 2024